

Rapport final de la concertation continue

EMIL'HY

Du 24 juillet 2024 au 18 octobre
2025

Valérie TROMMETTER
désignée par la CNDP

Date de remise du rapport, le 20 octobre 2025



commission
nationale du
débat public



Sommaire

Sommaire	2
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Préambule	5
Fiche d'identité du projet.....	5
Les chiffres clefs de la concertation.....	9
Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable ..	11
Les enseignements clefs de la concertation préalable	11
Demande de précisions des garant.e.s à l'issue de la concertation préalable	11
Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation	12
Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable	13
Mission de la garante	13
Actualités liées au projet et évolution(s)	14
Dépôt des dossiers d'instruction du projet	14
Réponse à l'appel d'offre de SHS	15
Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'hydrogène	15
Avancement du projet mosaHYc.....	15
Organisation et modalités de la concertation continue	16
Engagements pris par rapport à la concertation continue avec le public.....	16
Maintien et actualisation du site internet de la concertation.....	17
Annonce de la concertation continue	17
Partage des actualités du projet.....	17
Actions en faveur de la formation universitaire et professionnelle.....	18
Organisation de moments de travail et d'échanges avec les acteurs du territoire.....	19
Actions en faveur de la mobilité au sein du territoire	20
Résultats de la concertation continue	20
Les arguments exprimés lors de la concertation continue	20
Les réponses aux demandes de précisions issues de la concertation préalable	20
Impacts sur le projet	20
Avis de la garante sur le déroulement de la concertation, et le cas échéant, recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information	21
Liste des annexes.....	23

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Au cours de la période de la concertation continue du projet Emil'Hy, ce dernier a peu évolué. Le Maître d'Ouvrage a déposé la demande d'autorisation environnementale en Préfecture de Moselle et la demande de permis de construire en mairie de Saint-Avold. L'instruction de ces documents a suivi son cours :

- Le permis de construire a été instruit par la mairie de Saint-Avold en août 2025,
- Sur saisine de la Préfecture, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) a émis, le 26 juin 2025, un avis qui porte sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par GazelEnergie et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. En termes de complétude de l'information du public, la MRAe recommande ainsi à GazelEnergie de fournir une étude d'impact globale portant sur l'ensemble des opérations incluses dans le projet de reconversion du site de la centrale Emile Huchet et de présenter à l'enquête publique, une étude de dangers dont la protection des informations est limitée aux seules informations réglementairement non communicables en application de l'avis n°CADA 20200022 de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA). GazelEnergie a rédigé une réponse écrite à cet avis le 4 août 2025. Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé à la Préfecture de la Moselle le 26 septembre 2025 et devrait faire l'objet d'une enquête publique avant fin 2025.

En parallèle, le Maître d'Ouvrage a répondu à l'appel d'offre du sidérurgiste allemand STAHL-HOLDING-SAAR (SHS) pour la production d'hydrogène. Le 5 septembre 2025, SHS a finalement annoncé sa décision de retenir un autre producteur d'hydrogène pour alimenter son usine en hydrogène à hauteur de 6 000 tonnes par an, à savoir la société Verso Energy qui porte le projet CarlHYng. GazelEnergie avait anticipé la recherche d'autres utilisateurs d'hydrogène en lançant le 23 juin 2025 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin d'identifier les besoins en hydrogène qui pourraient être alimentés par le projet Emil'Hy. La date limite de réponse à cet AMI est fixée au 30 octobre 2025.

Les moyens déployés par le Maître d'Ouvrage au cours de la concertation continue ont globalement respecté les engagements qu'il avait pris dans son bilan de la concertation préalable : réouverture du site internet avec information sur la concertation continue, réactivation de la plateforme participative, diffusion d'encarts dans la presse pour informer le public de la tenue de la concertation continue, rédaction et diffusion de quatre lettres d'information sur le projet, collaboration active au développement d'axes de formation aux métiers de l'hydrogène et à l'initiative Amphy. Néanmoins, même si de nombreux événements et manifestations ont été organisés pour les élus locaux et à un niveau transfrontalier, la garante déplore l'absence d'évènement ouvert au public partageant l'avancement du projet Emil'Hy et de réunion de travail bilatérale avec les associations locales alors que GazelEnergie s'y était engagée. Elle déplore également l'absence de prise en compte des demandes de précisions qui avaient été formulées par les garants à l'issue de la concertation préalable et qu'elle avait pris soin de rappeler dans son rapport intermédiaire, à savoir :

- Absence de clarification sur les questions relatives à l'asservissement de la production d'hydrogène à la disponibilité en électricité sur le réseau et à la ressource en eau et sur la décomposition des coûts du montant de l'investissement financier du projet, ramené à la tonne d'hydrogène produit,
- Absence de présentation de la nouvelle conversion envisagée pour la centrale à charbon (tranche 600 MW),
- Absence de présentation des actions réalisées vis-à-vis des engagements que GazelEnergie avait pris comme la réalisation d'une étude sur la récupération de la chaleur en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et la plateforme Chemesis et la mobilisation des acteurs de la plateforme Chemesis sur les opportunités de valorisation de l'oxygène,

- Présentation de l'avancement des engagements pris par l'association Chemesis à l'issue de la concertation préalable.

Enfin, la garante déplore qu'aucune étude en lien avec le projet (avis de la MRAe sur le projet Emil'Hy en date du 26 juin 2025, réponse de GazelEnergie à l'avis de la MRAe en date du 4 août 2025, dossier de demande d'autorisation environnementale...) n'ait été publiée alors que leur mise à disposition au fur et à mesure de leur avancement avait été demandée par les garants à l'issue de la concertation préalable et rappelée par la garante dans son rapport intermédiaire.

En l'absence d'évènement propre au projet Emil'Hy, au cours de la concertation continue, ciblant le grand public, celui-ci s'est peu mobilisé et seule une observation, sous forme de questionnaire, a été adressée au Maître d'Ouvrage.

La réunion publique à venir cet automne, organisée au démarrage de l'enquête publique du projet, qui constitue aussi un engagement pris par GazelEnergie, sera également l'occasion de présenter au public le projet Emil'Hy, le bilan et les enseignements de la concertation et de répondre aux questions qui n'ont pas encore pu obtenir de réponse.

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet Emil'Hy, menée du 27/02/2024 au 21/04/2024, les Maîtres d'Ouvrage, GazelEnergie (Maître d'Ouvrage principal) et NaTran (anciennement GRTgaz), ont décidé de poursuivre leur projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Valérie TROMMETTER de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le bilan de la garante, couvrant la période du 24/07/2024 au 18/10/2025. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation.

A noter que, dans un souci de simplification, la garante a utilisé tout au long de ce document le terme singulier « le Maître d'Ouvrage » pour désigner les deux Maîtres d'Ouvrage qui se sont associés pour porter ce projet.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage

GazelEnergie en tant que producteur et fournisseur d'énergies et NaTran (anciennement GRTgaz) pour le raccordement au futur réseau mosaHYc.

Contexte du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre des réglementations européennes et nationales qui visent à favoriser les énergies d'origine renouvelable et les technologies sobres en émission de carbone et notamment la production d'hydrogène renouvelable et/ou bas-carbone en remplacement de l'hydrogène très carboné, majoritairement utilisé dans l'industrie mondiale (Le Pacte Vert pour l'Europe, la Stratégie française pour l'énergie et le climat, la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, le projet de loi "Industrie verte", la Stratégie nationale hydrogène...).

L'émergence d'un projet de réseau hydrogène entre la France et l'Allemagne, le réseau mosaHYc¹, et la présence des nombreux industriels dans la « Grande Région Hydrogen »² sont à la base de la localisation à Saint-Avold.

Localisation du projet

Le projet prévoit de s'implanter sur le site de la Centrale Emile Huchet au sein de la plateforme industrielle Chemiesis³ de Carling/Saint-Avold, créée en 1947 et à une distance de 2,3 km de la frontière allemande.

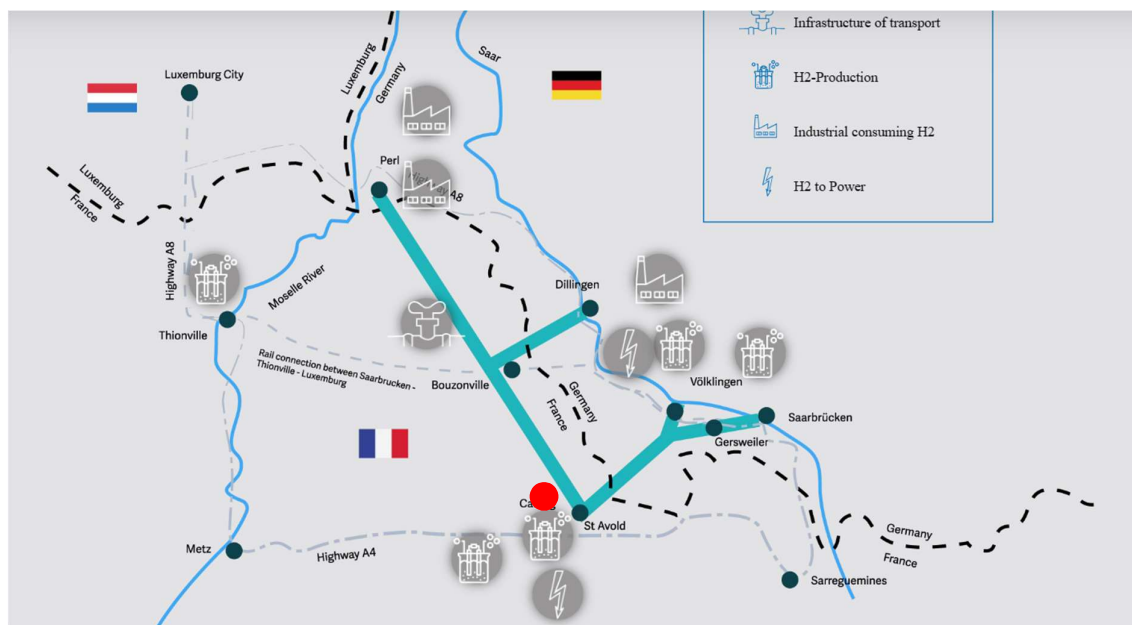
¹ mosaHYc est un pipeline/canalisation de transport transfrontalier 100% hydrogène, porté conjointement par NaTran (anciennement GRTgaz), Creos et Encevo et dont la conversion effective au transport d'hydrogène est prévue courant 2027 pour desservir les besoins d'industriels transfrontaliers souhaitant se décarboner ainsi que les usages mobilité.

² La Grande Region Hydrogen (GRH) a été fondée en août 2021 par les opérateurs de réseau de distribution Creos (Allemagne) et de transport NaTran (France), le groupe énergétique Encevo (Luxembourg) et le producteur d'hydrogène H2V (France). Il s'agit d'une organisation à but non lucratif basée à Luxembourg. Elle propose une plateforme mettant en réseau des projets régionaux axés sur l'hydrogène et permettant d'exploiter des synergies. À long terme, l'objectif de l'initiative est d'établir une économie de l'hydrogène dans cette région.

³ L'association Chemiesis regroupe 14 industriels présents sur la plateforme de Carling Saint-Avold. Elle est tournée vers la chimie à forte valeur ajoutée, les matériaux, la fourniture d'énergie et d'utilités renouvelables et l'économie circulaire.



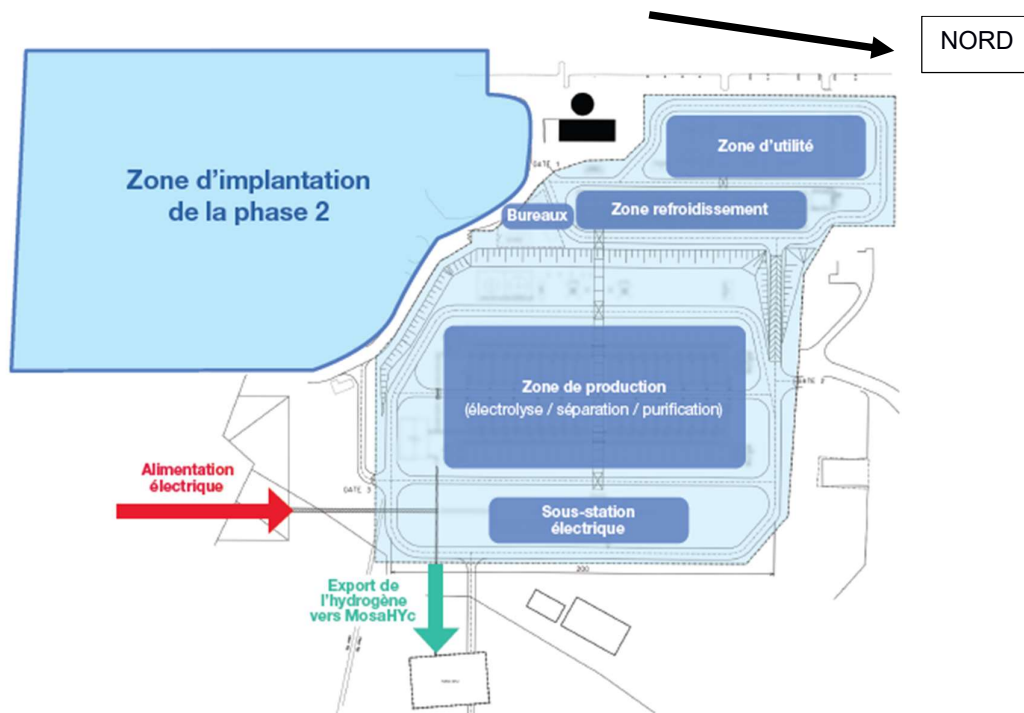
Localisation du site de la Centrale Emile Huchet au sein de la plateforme Chemesis (source : dossier de concertation du maître d'ouvrage)



Localisation du site d'implantation (en rouge) au sein de la Grande Region Hydrogen (producteurs, consommateurs, transporteurs) (source : site internet de la Grande Region Hydrogen)



Vue aérienne du site avec implantation du projet au sein de la Centrale Emile Huchet (source : dossier de concertation du maître d'ouvrage)



Plan de masse de la phase 1 (2027/2028) (source : dossier de concertation du maître d'ouvrage)

Objectifs du projet selon le Maître d'Ouvrage

Le projet doit permettre la production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone par électrolyse de l'eau. Cet hydrogène est destiné à être utilisé par différents industriels de la Grande Région⁴, notamment du domaine de la sidérurgie, mais il serait aussi susceptible de participer à l'approvisionnement de débouchés futurs comme ceux de la mobilité hydrogène (poids lourds, bus, véhicules utilitaires, trains...) et de l'industrie locale.

Caractéristiques principales

Le projet comprend l'implantation et l'exploitation d'une usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau. La technologie utilisée pour les électrolyseurs consistera à séparer l'oxygène (O) et l'hydrogène (H₂) de l'eau (H₂O) en faisant passer un courant électrique dans une solution alcaline.

Il se déploiera en 2 phases successives avec la mise en service d'une première unité de 200 MW en 2027/2028 et d'une deuxième unité de 200 MW à l'horizon 2030. La production totale annuelle sera de 56 000 tonnes d'hydrogène renouvelable et bas carbone.

Ce projet s'accompagnera du raccordement au réseau mosaHYc pour permettre le transport de l'hydrogène vers les utilisateurs.

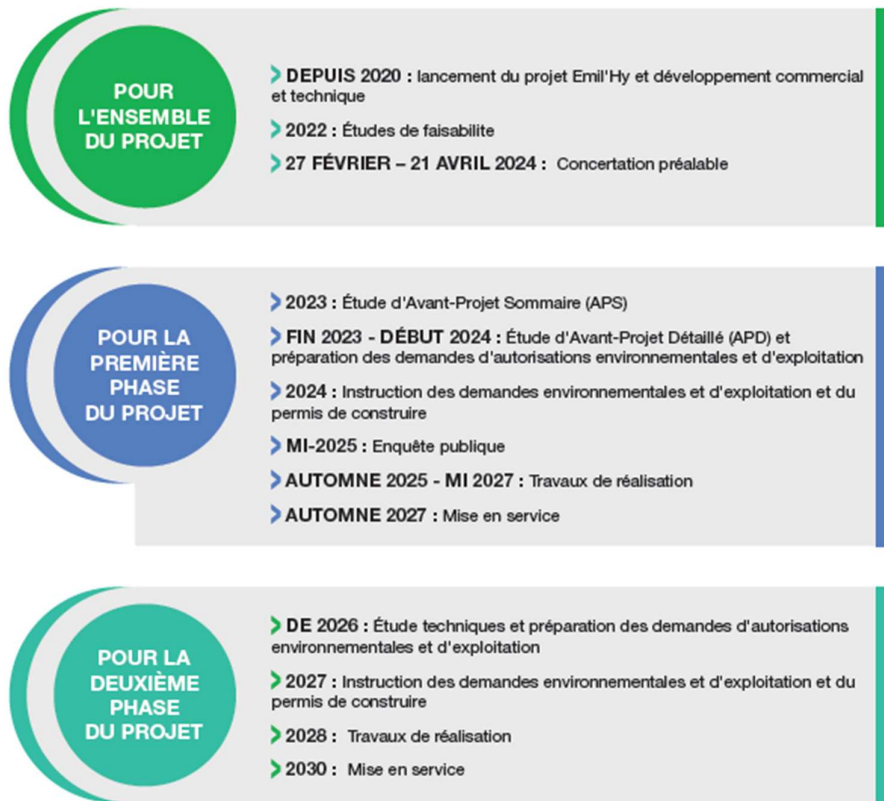
Coût

Le montant de l'investissement pour les phases 1 et 2 est estimé à 780 millions d'euros hors taxes.

Les demandes de subventions nationales et au niveau de l'Union Européenne sont étudiées.

⁴ La Grande Région regroupe les Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat en Allemagne, la Région Lorraine en France, la Région wallonne, les communautés française et allemande en Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

Calendrier



Les chiffres clefs de la concertation

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 25/10/2023 : initiative de la concertation préalable et saisine de la CNDP par le Maître d'Ouvrage
- 27/02/2024 au 21/04/2024 : concertation préalable sous l'égide des garants, Luc MARTIN et Valérie TROMMETTER
- 21/05/2024 : publication du bilan de la concertation préalable par les garants
- 08/07/2024 : publication de la réponse du Maître d'Ouvrage tirant les enseignements de la concertation préalable et indiquant la poursuite du projet
- 24/07/2024 : début de la concertation post concertation préalable dite concertation continue, sous l'égide de la garante Valérie TROMMETTER
- 24/07/2025 : publication du rapport intermédiaire n°1
- 20/10/2025 : publication du bilan de la concertation continue en vue de l'enquête publique à venir

Périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation vise à intégrer toutes les communes situées à moins de 3 kilomètres du site d'implantation, sur le principe du rayon d'affichage pour les ICPE. Il comprend les communes de Carling, Creutzwald, Diesen, Porcelette, l'Hôpital et Saint-Avold (41 000 habitants) ainsi que 2 intercommunalités (celle de Saint-Avold Synergies et celle du Warndt).

Il est à noter que ceci concerne le périmètre de la concertation, qui est un processus réglementaire français d'information du public, mais que les voisins allemands étaient aussi invités à participer à la concertation via les moyens d'information et de participation détaillés ci-après.

Dispositif de la concertation

Le dispositif de concertation préalable :

≈ 100 dossiers de concertation

≈ 200 synthèses du dossier de la concertation

100 affiches

23 encarts presse, 4 annonces radio, 5 annonces télévisées

19 000 flyers d'information avec carte T

6 registres papier (mairies de Carling, Creutzwald, Diesen, Porcelette, l'Hôpital et Saint-Avold)

3 réunions publiques

4 autres rencontres publiques (2 réunions thématiques, 2 débats mobiles)

1 site Internet (plateforme) traduit en allemand

Le dispositif de concertation continue :

4 lettres d'information

11 encarts presse, 2 annonce radio, 1 annonce télévisée

≈ 10 réunions d'échanges avec les élus locaux et transfrontaliers

site Internet (plateforme) de la concertation préalable actualisé

Participation à la concertation

Quelques chiffres clefs de la concertation préalable :

558 participant.e.s aux rencontres

1 018 visiteurs uniques du site internet

34 contributions écrites : 22 questions, 12 avis (dont 1 observation en mairie de Creutzwald)

23 cahiers d'acteurs

Quelques chiffres clefs de la concertation continue :

1 452 visiteurs uniques du site internet

1 contribution écrite : 1 question

Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable

Les enseignements clefs de la concertation préalable

La concertation préalable du projet Emil'Hy s'est déroulée dans un contexte particulier lié à la présence de 2 projets⁵ de production d'hydrogène en Moselle majoritairement destinés à décarboner les activités du sidérurgiste allemand SHS via le réseau de transport MosaHYc et sur fond de réindustrialisation du site de la Centrale Emile Huchet de Saint-Avold suite à l'arrêt de l'utilisation du charbon et de sauvegarde des emplois.

Le processus d'information sur la tenue de la concertation préalable et sur le projet a consisté en la diffusion d'environ 100 dossiers de concertation, 200 synthèses du dossier de la concertation, 19 000 flyers d'information avec carte T dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Saint-Avold, L'Hôpital, Carling, Porcelette, Diesen et Creutzwald, la pose d'environ 100 affiches et de fortes retombées médiatiques via les journaux locaux et régionaux.

Le dispositif de concertation a offert des modalités variées pour garantir la participation des publics. En effet 7 temps forts ont été proposés pendant 8 semaines, alternant des réunions, des débats mobiles et un atelier thématique. La participation du public a été soutenue (558 personnes ont participé aux événements, 34 contributions ont été déposées et 23 cahiers d'acteurs ont été rédigés et présentés aux porteurs du projet).

Cette concertation a fait émerger des questionnements liés au projet lui-même comme son financement, aux autres projets du site de la centrale (chaudières bois énergie et conversion de la centrale à charbon en centrale biomasse) et au cumul des projets de production d'hydrogène sur le territoire (notamment sur le dimensionnement du réseau de transport d'hydrogène MosaHYc, la disponibilité en eau et en électricité). Elle a aussi été source de plusieurs propositions : collaboration pour la mise en place d'une formation diplômante dans les métiers de l'hydrogène, recherche de l'usage de l'hydrogène et de la valorisation de la chaleur et de l'oxygène au sein des industriels présents sur la plateforme Chemesis.

Demande de précisions des garant.e.s à l'issue de la concertation préalable

A l'issue de la concertation préalable, les garant.e.s ont formulé les demandes de précisions suivantes relatives au projet :

1. Il conviendrait de détailler et d'explicitier par typologie de postes de coûts, le montant de l'investissement financier du projet, étant donné qu'il est supérieur à celui de plusieurs autres projets nationaux, notamment en comparaison à la tonne d'hydrogène produit,
2. Il conviendrait de clarifier le fait que la production d'hydrogène sera asservie à la disponibilité en électricité sur le réseau,
3. Il conviendrait de clarifier le fait que la production d'hydrogène sera asservie à la disponibilité de la ressource en eau,
4. Il conviendrait de confirmer votre engagement de rejoindre l'initiative AMPHY et de collaborer activement dans les dispositifs de formation des acteurs d'une filière hydrogène (mise à disposition d'experts, accueil d'étudiants en alternance...),
5. Il conviendrait de confirmer auprès de la Société des Eaux de l'Est (SEE) que la ressource en eau sera suffisante dans le cas où les 2 projets de production d'hydrogène (Emil'Hy et CarlHYng) se concrétisaient,

⁵ L'autre projet est le projet CarlHYng porté par la société Verso Energy

6. Il conviendrait de confirmer auprès de RTE qu'il n'y a pas de nécessité de mettre en coupure la ligne Vigy-Marlenheim sur le poste de Saint-Avold en cas de développement des deux projets Emil'Hy et CarlHYng,
7. Il conviendrait de clarifier si la conversion de la centrale à charbon (tranche 600 MW) en centrale à biomasse s'accompagnera de la disparition totale de l'utilisation du charbon,
8. Il conviendrait de clarifier le fait que la centrale biomasse et que l'usine de production d'hydrogène pourront fonctionner simultanément,
9. Il conviendrait de porter auprès de l'association Chemesis la suggestion de création d'une cellule employant des experts dont la mission serait d'optimiser les flux d'énergies et les flux thermiques entre l'ensemble des industriels présents sur la plateforme,
10. Il conviendrait de porter auprès de l'association Chemesis et de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS), la demande de réflexion d'une démarche éco-responsable en termes de mobilité (par exemple, covoiturage ou mise en place de navettes) et de création d'infrastructures inter-entreprises (par exemple, crèche d'entreprise).

Au chapitre 5 du document intitulé « Bilan de la concertation » de juin 2024, le Maître d'Ouvrage a répondu à chaque demande de précisions des garants. Le tableau de réponse est reproduit en annexe 2.

A la lecture des réponses apportées par le Maître d'Ouvrage, la garante de la concertation continue considère que **les demandes et recommandations suivantes** issues de la concertation préalable, et reprises dans l'avis de la CNDP du 24 juillet 2024, **devront faire l'objet de précisions et d'échanges dans le cadre de la concertation continue** :

1. Il conviendrait de détailler et d'expliciter par typologie de postes de coûts, le montant de l'investissement financier du projet, étant donné qu'il est supérieur à celui de plusieurs autres projets nationaux, notamment en comparaison à la tonne d'hydrogène produit
2. Il conviendrait de clarifier le fait que la production d'hydrogène sera asservie à la disponibilité en électricité sur le réseau
3. Il conviendrait de clarifier le fait que la production d'hydrogène sera asservie à la disponibilité de la ressource en eau
7. Il conviendrait de clarifier si la conversion de la centrale à charbon (tranche 600 MW) en centrale à biomasse s'accompagnera de la disparition totale de l'utilisation du charbon

Elle considère également que **les recommandations n°4 et 10** du bilan de la concertation préalable des garants **pourraient faire l'objet de précisions complémentaires**, selon leur état d'avancement, au cours de la concertation continue.

Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation

A l'issue de la concertation préalable, les garant.e.s ont formulé les recommandations suivantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public :

1. Poursuite des échanges d'informations et de participation sur le site internet de la concertation préalable (publication au fil de l'eau des études réalisées par le Maître d'Ouvrage, maintien de la possibilité offerte au public de poser des questions et d'obtenir des réponses dans un délai raisonnable),
2. Rédaction d'un journal de bord à une fréquence bimestrielle afin d'informer et de consulter régulièrement le public (publication sur le site internet de la concertation préalable et envoi aux personnes qui en feraient la demande via un formulaire mis à leur disposition sur ce même site),

3. Diffusion des études au fur et à mesure de leur production,
4. Tenue d'une réunion publique avant le démarrage de l'enquête publique,
5. Modalités d'accompagnement pendant la phase chantier, informations régulières quant aux interventions lourdes susceptibles de créer des nuisances ou de générer des modifications d'usage temporaire.

Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable

Pendant la concertation préalable, **GazelEnergie a pris les engagements suivants** (source : « Bilan de la concertation », GazelEnergie, GRTgaz - juin 2024) :

1. Mener une étude sur la récupération de la chaleur en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et la plateforme Chemesis
2. Mobiliser les acteurs de la plateforme Chemesis sur les opportunités de valorisation de l'oxygène
3. Accompagner le développement des compétences des collaborateurs et des sous-traitants aux métiers de demain
4. Promouvoir les opportunités de postes à pourvoir pour favoriser l'emploi local

En parallèle, l'association Chemesis, dont fait partie GazelEnergie, a aussi pris des engagements pendant la concertation préalable :

1. Lancement d'études visant à substituer une partie du gaz naturel consommé sur la plateforme par de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone produit localement par le projet Emil'Hy
2. Lancement d'études visant à combiner l'hydrogène décarboné produit par Emil'Hy avec du carbone capté au sein même de la plateforme chimique afin de produire des monomères localement (matière première utilisée par les industriels de la chimie)

Mission de la garante

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ». L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

La mission de la garante consiste donc à formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Tout au long de la concertation continue, la garante fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu...) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, la garante s'assure que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du Maître d'Ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le Maître d'Ouvrage apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

La garante reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet (annexe 1). Cette lettre datée du 24 juillet 2024 recommande que :

- la rédaction du journal de bord recommandé par la garante et le garant se fasse *a minima* à un rythme bimestriel d'ici la mise en exploitation de l'usine,
- le site internet de la concertation reste ouvert durant la concertation continue, pour poursuivre les échanges avec le public,
- le bilan et les enseignements de la concertation soient présentés dans le cadre de la réunion publique d'ouverture de l'enquête publique associée à l'autorisation environnementale du projet.

L'avis de la CNDP du 24 juillet 2024 recommande aussi que les maîtres d'ouvrage apportent des précisions par rapport à certains sujets (la décomposition des montants de l'investissement financier, l'asservissement de la production d'hydrogène à la disponibilité de la ressource en eau et en électricité, ainsi que la précision sur la disparition totale de l'utilisation du charbon), et que ces sujets fassent l'objet d'échanges dans le cadre de la concertation continue.

Actualités liées au projet et évolution(s)

Au cours de la concertation continue, le projet Emil'Hy n'a pas connu d'évolution technique importante. Par contre, des évolutions ont eu lieu sur les aspects administratifs et commerciaux. Elles sont décrites ci-dessous.

Dépôt des dossiers d'instruction du projet

Le Maître d'Ouvrage a rédigé les dossiers administratifs nécessaires à l'instruction du projet Emil'Hy, à savoir la demande d'autorisation environnementale en application de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et le permis de construire.

La demande d'autorisation environnementale a été déposée en Préfecture de Moselle à l'été 2024. Fin 2024, des échanges ont eu lieu pour compléter certains points du dossier. Puis, en date du 26 juin 2025, faisant suite à sa saisine du 28 avril 2025 par le Préfet de Moselle, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) a émis un avis sur le projet Emil'hy ([Avis rendus sur projets de la MRAe Grand Est en 2025 | Missions régionales d'autorité environnementale \(MRAe\)](#)). Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par GazelEnergie et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. La synthèse de cet avis est reproduite en annexe 4. En termes de complétude de l'information du public, la MRAe :

- réitère une demande qu'elle avait déjà formulée lors des saisines précédentes de 2022, 2024 et 2025 pour d'autres projets intéressant la reconversion du site de la centrale Emile Huchet (centrale à biomasse, station d'épuration et usine de fabrication de lévoglucosénone) et

recommande ainsi à GazelEnergie de fournir une étude d'impact globale pour l'ensemble des opérations incluses dans le projet de reconversion,

- demande de présenter une étude de dangers dont la protection des informations est limitée aux seules informations réglementairement non communicables en application de l'avis n°CADA 20200022 de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

La société GazelEnergie a rédigé, le 4 août 2025, une réponse écrite à cet avis qui sera une des composantes du dossier d'enquête publique conformément à l'article L. 122-1 du code de l'environnement.

Enfin le 26 septembre 2025, le dossier d'autorisation environnementale qui sera soumis à l'enquête publique a été déposé par le Maître d'Ouvrage à la Préfecture de la Moselle.

La demande de permis de construire a également été déposée à l'été 2024 en mairie de Saint-Avold et a été instruite en août 2025.

Il est aussi à préciser que suite à la saisine de la Préfecture de Moselle, la MRAe a rendu, le 20 mars 2025, un avis sur le projet de station de traitement des eaux résiduaires industrielles porté par GazelEnergie ([Avis rendus sur projets de la MRAe Grand Est en 2025 | Missions régionales d'autorité environnementale \(MRAe\)](#)). Cette station permettra de traiter les eaux usées industrielles générées par le projet Emil'Hy. L'enquête publique s'est terminée le 17 octobre 2025.

Réponse à l'appel d'offre de SHS

En parallèle du dépôt des dossiers précédents, le Maître d'Ouvrage a également répondu à l'appel d'offre, comprenant plusieurs étapes sélectives, du sidérurgiste allemand STAHL-HOLDING-SAAR (SHS), implanté à Dillingen, pour assurer l'approvisionnement en hydrogène lui permettant de décarboner son aciérie. La procédure de sélection des candidats a suivi son cours tout au long des années 2024 et 2025. Finalement, le 5 septembre 2025, la société SHS a annoncé sa décision de retenir un autre producteur d'hydrogène, à savoir la société Verso Energy et son projet CarlHYng, pour une capacité annuelle de 6 000 tonnes.

Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'hydrogène

Le 23 juin 2025, GazelEnergie a également lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin d'identifier des besoins en hydrogène qui pourraient être alimentés par le projet Emil'Hy. L'objectif de cet AMI était d'initier des échanges bilatéraux avec les porteurs de projets de consommation d'hydrogène. Il s'adressait tant aux acteurs utilisant déjà de l'hydrogène qu'à ceux envisageant d'en utiliser, soit directement, soit sous forme dérivée dans des produits de synthèse (engrais, carburants) qu'ils soient privés ou publics comme les universités ou les institutions. La date limite de réponse est fixée au 30 octobre 2025.

Avancement du projet mosaHYc

Fin janvier 2025, GRTgaz a changé de nom et est devenu NaTran.

NaTran porte le projet de construction d'un réseau transfrontalier de 94 km de canalisations d'hydrogène dont 70 km proviendront d'une conversion de canalisation de gaz naturel. Ce projet dénommé mosaHYc (Moselle Sarre Hydrogène Conversion), porté conjointement avec Creos et Encevo, est prévu pour desservir les besoins d'industriels transfrontaliers souhaitant se décarboner ainsi que les usages mobilité. Les informations concernant le réseau mosaHYc sont publiées sur son site internet (<https://www.natransgroupe.com/notre-transition-energetique/transport-hydrogene/mosahyc>). Ce projet permettrait aux producteurs d'hydrogène, comme GazelEnergie, d'alimenter les consommateurs desservis par la canalisation d'ici fin 2028.

Ce projet, qui est indépendant du projet Emil'Hy mais qui lui est néanmoins intimement lié tout comme il l'est avec d'autres projets de production d'hydrogène sur le territoire (notamment le projet CarlHYng), a également avancé au cours des années 2024 et 2025. Ainsi, en décembre 2024, NaTran a tenu 5 réunions d'information avec le public à Bouzonville, Creutzwald et Diesen avant le lancement de la campagne de signature des conventions de servitudes. Les représentants de GazelEnergie étaient présents à chaque réunion pour répondre aux questions liées spécifiquement à la production d'hydrogène.

Le dossier de demande d'autorisation de changement de produit transporté, officialisant la demande de conversion de la canalisation à l'hydrogène, a été déposé en Préfecture de Moselle le 16 décembre 2024. L'administration a demandé, le 29 janvier 2025, la réalisation d'une tierce expertise de ce dossier qui porte sur deux parties dont l'une est relative à l'intégrité de l'ouvrage et l'autre à l'étude de dangers :

- la tierce expertise sur l'intégrité de l'ouvrage est en cours de finalisation et le tiers expert devait remettre son rapport final à la DREAL Grand Est avant le 15 octobre 2025,
- la tierce expertise sur l'étude de dangers est finalisée et a conclu que l'approche réalisée par NaTran est correcte.

Le dossier de demande d'autorisation de construire et d'exploiter des ouvrages neufs, qui couvre notamment le raccordement de l'unité de production de Emil'Hy au réseau mosaHYc, a également été déposé en mars 2025 et est en cours d'instruction.

Organisation et modalités de la concertation continue

Engagements pris par rapport à la concertation continue avec le public

Pour la poursuite de la concertation, le Maître d'Ouvrage a pris les engagements suivants (« Bilan de la concertation » de juin 2024) :

1. Poursuivre le dialogue en organisant des réunions de travail bilatérales thématiques avec les associations locales et en tenant des comités de projet avec les élus locaux
2. Informer régulièrement les riverains sur l'avancée du projet (en phase chantier et en exploitation) en déployant un dispositif complet, multicanal et adapté à chaque phase du projet

Pour atteindre ses engagements, le Maître d'Ouvrage a précisé les moyens qui seront déployés au cours de la concertation continue ([Modalités proposées pour la concertation, GazelEnergie, GRTgaz - octobre 2024](#)) :

1. Maintien du site internet de la concertation continue concertation-emilhy.fr ouvert au public jusqu'à la fin de la phase chantier. Après une refonte visant à l'adapter à la concertation continue, il constituera le principal vecteur d'information et de dialogue sur le projet Emil'Hy pendant la procédure de participation continue du public : mise en ligne des lettres d'information et de toute autre information intéressant le public, inscription à la diffusion des lettres d'information via un formulaire de contact, espace questions/réponses avec le maître d'ouvrage.
2. Publication d'un encart dans la presse locale pour informer de l'ouverture de la concertation continue.
3. Partage d'articles et de publications relatant l'état d'avancement du projet tout au long de la concertation continue. La poursuite de l'information et du dialogue avec le public pendra notamment la forme d'une lettre d'information, à un rythme bimestriel. Elle sera mise en ligne sur le site internet concertation-emilhy.fr et envoyée par mail aux participants de la concertation et aux personnes qui en auront fait la demande via le formulaire de contact. Elle sera également

relayée sur les réseaux sociaux de GazelEnergie notamment la page LinkedIn qui compte près de 25 000 abonnés et la page Facebook du site Emile Huchet.

4. Organisation régulière de réunions de travail bilatérales et de comités de projet avec les associations et les élus locaux et de moments de rencontre avec le public.
5. Organisation d'un temps d'échange public en amont de l'enquête publique pour présenter le projet ainsi que le bilan et les enseignements de la concertation. Elle sera annoncée sur le site internet de la concertation Emil'Hy, relayée sur les réseaux sociaux et une lettre d'informations, des affiches papier et la presse locale.

Maintien et actualisation du site internet de la concertation

Le site internet de la concertation préalable était resté ouvert à la fin de la concertation en mode informatif uniquement et plusieurs documents y ont été mis à disposition du public :

- 24/05/2024, publication du bilan des garants,
- 08/07/2024, publication du bilan du Maître d'Ouvrage,
- 26/07/2024, publication de la lettre de mission de la garante de la concertation continue (annexe 1).

La possibilité pour le public de s'inscrire à la diffusion des lettres d'information via un formulaire de contact et de déposer des avis ou de poser des questions au Maître d'Ouvrage a été réactivée le 30 octobre 2024. Dès cette date, des informations d'actualité concernant le projet ou en lien direct avec celui-ci ont également été mises à la disposition du public :

- 30/10/2024, mise à jour du site internet de la concertation continue et publication de la lettre d'information n°1 du projet Emil'Hy,
- 11/11/2024, publication des modalités de la concertation continue retenues par le Maître d'Ouvrage et du courrier de la CNDP daté du 8 novembre relatif aux modalités de la concertation continue,
- 31/01/2025, publication de la lettre d'information n°2 du projet Emil'Hy,
- 22/08/2025, publication de la lettre d'information n°3 du projet Emil'Hy et publication du rapport intermédiaire de la concertation continue de la garante.

Une contribution a également été publiée sur le site de la concertation continue en date du 12 août 2025 et le Maître d'Ouvrage y a répondu le 11 septembre 2025.

Annnonce de la concertation continue

Suite à la mise à jour du site internet de la concertation continue fin octobre 2024 et à la publication de la première lettre d'information, un encart presse annonçant la concertation continue a été publié le 15 novembre 2024 dans les 4 éditions de Moselle Est du Républicain Lorrain (annexe 3).

L'information a été complétée par l'envoi d'un mail d'information aux participants de la concertation préalable, soit environ 30 personnes en-dehors du personnel de la société GazelEnergie.

Partage des actualités du projet

Pendant la concertation continue, quatre lettres d'information destinées à présenter l'état d'avancement du projet et des engagements pris par le Maître d'Ouvrage à l'issue de la concertation préalable, les modifications de calendrier, des thématiques spécifiques et des interviews de personnalités en lien avec le projet ont été rédigées par le Maître d'Ouvrage.

Elles ont été diffusées via les moyens suivants :

	Publiée sur le site internet de la concertation continue	Envoyée par mail aux participants de la concertation et aux personnes qui en avaient fait la demande via le formulaire de contact ⁶	Publiée sur la page LinkedIn de GazelEnergie
Lettre n°1 (30 octobre 2024)	x	x	
Lettre n°2 (31 janvier 2025)	x	x	x
Lettre n°3 (22 août 2025)	x	x	x
Lettre n°4 (22 septembre 2025)	Nota 1	x	x

La publication sur la page Facebook du site Emile Huchet de ces lettres d'information, comme le Maître d'Ouvrage s'y était engagé, n'a pas pu être vérifiée par la garante.

Nota 1 : Malgré la demande et la relance de la garante de publication de la lettre n°4 sur le site de la concertation continue comme le Maître d'Ouvrage s'y était engagé, celle-ci n'a jamais été diffusée via ce support.

Actions en faveur de la formation universitaire et professionnelle

Durant la concertation continue, les équipes de GazelEnergie se sont pleinement mobilisées aux côtés des acteurs mosellans de la formation professionnelle et universitaire autour de la filière hydrogène. Voici quelques événements importants auxquels elles ont été présentes :

- Participation à la journée tri-nationale des carrières de l'hydrogène, organisée en novembre 2024 à l'Ecole Européenne de Chimie, Polymères et Matériaux (ECPM) de Strasbourg afin de rencontrer des jeunes et de faire connaître la transformation du site Emile Huchet dans le contexte de la transition énergétique,
- Fin 2024, accueil du comité de direction de l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) Grand Est, premier organisme de formation professionnelle qualifiante en France, sur le site Emile Huchet pour parler des opportunités de formations liées à l'hydrogène,
- Participation du 28 au 30 janvier 2025 au salon Hyvolution organisé à Paris sous le haut patronage du Président de la République. Aux côtés de la Région Grand Est, GazelEnergie a tenu à promouvoir le rôle du territoire dans le développement industriel de l'hydrogène en France et en Europe,
- En juin 2025, réunion sur le site de la centrale Emile Huchet de la délégation du projet INTERREG Europe du Nord-Ouest « Green SKHy » relatif au développement des compétences hydrogène en Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse, coordonné par l'AFPA et dont GazelEnergie a rejoint le comité de pilotage,
- A l'été 2025, rédaction d'une lettre de soutien pour accompagner le dossier de demande de financement, déposé par l'Académie des Métiers et Professions de l'Hydrogène décarboné (AMPHY⁷), pour la création d'un diplôme universitaire destiné à former les talents de demain aux métiers de l'hydrogène.

⁶ 30 inscrits hors personnes de GazelEnergie

⁷ AMPHY regroupe les partenaires suivants : l'Université de Lorraine, l'Institut de Soudure et le Pôle Plasturgie de l'Est

Organisation de moments de travail et d'échanges avec les acteurs du territoire

Outre les actions en faveur de la formation universitaire et professionnelle et la participation aux réunions d'information du projet mosaHYc organisées par NaTran, déjà décrites ci-dessus, GazelEnergie a présenté son projet et les ambitions de la filière hydrogène à plusieurs occasions. Voici quelques exemples de ces moments clés.

Actions avec les élus locaux/acteurs régionaux

- Novembre 2024, organisation du Diner des territoires à Paris au cours duquel GazelEnergie a présenté aux élus des territoires sur lesquels ils sont implantés un bilan de l'année écoulée et l'avancement de ses projets dont le projet Emil'Hy,
- Avril 2025, visite du site de la centrale par le ministre de l'industrie, M. Marc Ferraci, le préfet de Moselle et des élus locaux et échanges sur l'avenir du site et les projets de reconversion,
- 23 juin 2025, participation du vice-président de la Région Grand Est, François Werner, au lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lors d'un webinaire (<https://www.youtube.com/watch?v=oNgGGCJhVgo&t=1295s&pp=ygUVZ2F6ZWxlbmVnaWUgd2ViaW5haXJl>). Cet AMI avait pour objectif d'identifier les besoins en hydrogène sur l'ensemble du territoire de la Grande Région : Lorraine, Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat et Wallonie.
- 9 septembre 2025, participation à la réunion de la délégation plénière de France Hydrogène Grand-Est à Nancy, aux côtés de NaTran, dont la mission principale consiste à animer et structurer la filière hydrogène au niveau local (acteurs économiques et industriels, institutionnels, collectivités), soutenir et fédérer les initiatives, et créer des ponts entre les différents acteurs de terrain pour accélérer le déploiement de projets hydrogène.

Echanges transfrontaliers

- 22 novembre 2024, visite du site de la centrale Emile Huchet par le ministre sarrois de l'Economie et de l'Energie, Jürgen Barke. Les échanges ont porté sur la poursuite de la coopération entre les deux régions dans la mise en place d'une économie globale de l'hydrogène,
- Mai 2025, présentation du projet Emil'Hy lors d'une réunion de la Task Force Hydrogène du Luxembourg,
- 23 mai 2025, intervention aux côtés de SHS et de l'Agence sarroise de l'hydrogène (H2Saar) lors du premier rendez-vous de la coopération industrielle du Réseau de Coopération Industrielle Environnementale et Sociale (RECIES) (<https://www.recies.eu/evenement-mai-25/>),
- 24 et 25 septembre 2025, participation au Sommet Meet4Hydrogen à Nancy avec une présentation du projet Emil'Hy lors de la table ronde "Projets Transfrontaliers", aux côtés de NaTran, CREOS Luxembourg, Verso Energy et du Port Autonome de Strasbourg,
- Juin-juillet 2025, adhésion en tant que membre stratégique à l'initiative transfrontalière Pact H2 (Projet d'Acceptabilité et de Coopération Transfrontalière pour l'Hydrogène), portée par l'Agence sarroise de l'hydrogène, qui vise à développer une économie durable de l'hydrogène et de la connecter au réseau européen d'approvisionnement en hydrogène vert ainsi que de promouvoir l'utilisation de l'hydrogène dans la production d'énergie.

Actions en faveur de la mobilité au sein du territoire

Dès septembre 2024, une première étape a été menée en termes de mobilité éco-responsable sur le territoire puisqu'un partenariat entre la CASAS et l'application BlaBlaCar a été acté.

L'initiative BlaBlaCar Daily, promue au sein du site Emile Huchet par GazelEnergie, permet aux salariés de bénéficier de primes de covoiturage et de trajets gratuits afin de les inciter à recourir à ce moyen de transport plus écologique que la voiture individuelle.

Résultats de la concertation continue

Les arguments exprimés lors de la concertation continue

Au cours de la concertation continue, le public a peu participé et seule une contribution a été déposée. Elle comporte 3 questions :

« A quelle échéance est-elle établie, la décision d'investissement finale ? Quel montant a été reçu par le projet dans le cadre du soutien national "Fonds charbon" ? Est-ce que Emil'Hy a reçu aussi des autres subventions publiques ? »

Le Maître d'Ouvrage a répondu à ces questions mais la garante estime que la réponse au montant accordé dans le cadre du "Fonds charbon" est incomplète.

La concertation continue n'a pas non plus fait apparaître de nouveaux arguments par rapport à ceux qui avaient déjà été abordés dans la concertation préalable.

Les réponses aux demandes de précisions issues de la concertation préalable

Vis-à-vis des demandes et recommandations issues de la concertation préalable, formulées par les garant.e.s, qui étaient restées sans réponse, la concertation continue a apporté des précisions sur la réflexion des parties prenantes du territoire quant à la mise en place d'une démarche éco-responsable en matière de mobilité (cf lettre d'information n°1) et sur la question de la structuration d'une filière hydrogène dans le Grand Est grâce à la formation universitaire et professionnelle (cf lettres d'information n°2 et n°4).

GazelEnergie a également apporté son soutien à l'initiative AMPHY conformément à l'engagement qui avait été pris à l'issue de la concertation préalable.

Par contre, la concertation continue n'a pas permis de répondre aux autres demandes et recommandations (voir page 12) qui avaient notamment été reprises dans le rapport intermédiaire de la concertation continue par la garante. Elle n'a pas non plus permis d'apporter d'éléments nouveaux vis-à-vis des engagements qui avaient été pris par l'association Chemesis (page 13).

Impacts sur le projet

Le projet n'a pas connu d'évolution technique majeure au cours de la concertation continue.

Avis de la garante sur le déroulement de la concertation, et le cas échéant, recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information

Au cours de la concertation continue, le Maître d'Ouvrage s'est grandement investi à faire connaître son projet et ses compétences sur le thème de l'hydrogène, en **participant à des événements et manifestations** qui se sont déroulés tant **au niveau local qu'au niveau national et transfrontalier**. Il a aussi **déployé plusieurs moyens d'information et de participation** comme il s'y était engagé dans son bilan de la concertation préalable : réouverture du site internet avec information sur la concertation continue, réactivation de la plateforme participative, diffusion d'encarts dans la presse pour informer le public de la tenue de la concertation continue. Il a activement **collaboré au développement d'axes de formation** aux métiers de l'hydrogène.

A l'issue de la première année de la concertation continue et suite à la publication du rapport intermédiaire de la garante qui mentionnait la pauvreté du nombre de **lettres d'information**, le Maître d'Ouvrage a rédigé deux nouvelles lettres d'information, portant à **4 le nombre total de lettres** diffusées au cours de la concertation continue (sur une période de 14 mois environ). Ce nombre de lettres, même s'il ne lui permet pas d'atteindre la fréquence de diffusion bimestrielle sur laquelle il s'était engagée, est **jugé satisfaisant par la garante** par rapport aux évolutions du projet Emil'Hy.

Néanmoins, et comme déjà mentionné dans son rapport intermédiaire, **la garante déplore l'absence d'évènement ouvert au public partageant l'avancement du projet Emil'Hy et de réunion de travail bilatérale avec les associations locales** comme GazelEnergie s'y était engagée. A titre d'exemple, et suite à une des recommandations formulées par la MRAe, la recherche d'une mesure de compensation des boisements supprimés aurait pu être réalisée en y associant ces acteurs.

La garante déplore également l'absence de prise en compte des demandes de précisions qui avaient été formulées par les garant.e.s à l'issue de la concertation préalable et qu'elle avait pris soin de rappeler dans son rapport intermédiaire, à savoir :

- Absence de clarification sur les questions relatives à l'asservissement de la production d'hydrogène à la disponibilité en électricité sur le réseau et à la ressource en eau et sur la décomposition des coûts du montant de l'investissement financier du projet, ramené à la tonne d'hydrogène produit,
- Absence de présentation de la nouvelle conversion envisagée pour la centrale à charbon (tranche 600 MW),
- Absence de présentation des actions réalisées vis-à-vis des engagements que GazelEnergie avait pris comme la réalisation d'une étude sur la récupération de la chaleur en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et la plateforme Chemesis et la mobilisation des acteurs de la plateforme Chemesis sur les opportunités de valorisation de l'oxygène,
- Présentation de l'avancement des engagements pris par l'association Chemesis à l'issue de la concertation préalable.

La garante regrette aussi que GazelEnergie n'ait pas publié sur le site de la concertation, comme elle le lui avait recommandé dans son rapport intermédiaire puis dans des échanges ultérieurs, **l'avis émis par la MRAe** sur le projet Emil'Hy en date du 26 juin 2025. Il en est de même en ce qui concerne la publication de **la réponse de GazelEnergie à cet avis**, rédigée le 4 août 2025, et **le dossier de demande d'autorisation environnementale**, malgré les demandes qu'elle avait formulées dès que GazelEnergie l'avait informé de sa volonté de déposer son dossier en Préfecture pour entrer en enquête publique. Ces publications, bien en amont de l'enquête publique, auraient en effet permis au public d'en prendre connaissance et, éventuellement, de **demande des compléments ou de poser des questions** via la plate-forme participative du site internet de la concertation. Sur ce point, la garante considère donc que GazelEnergie n'a pas respecté la demande de publication des études au fur et à

mesure de leur production qui avait été formulée par les garant.e.s à l'issue de la concertation préalable et qui avait été reprise par la garante dans son rapport intermédiaire.

La participation du public s'est limitée à une seule sollicitation sous forme de questions, auxquelles GazelEnergie a répondu partiellement notamment quant au montant accordé au projet dans le cadre du "Fonds charbon".

Concernant le droit à l'information et à la participation, **la garante estime donc que les modalités mises en œuvre par le Maître d'Ouvrage au cours de la concertation continue ont été globalement satisfaisantes mais qu'elles auraient pu être améliorées par des échanges plus ciblés vers le grand public et les associations et par une diffusion des études disponibles au fur et à mesure de leur rédaction.**

La réunion publique à venir cet automne, organisée au démarrage de l'enquête publique du projet, qui constitue aussi un engagement pris par GazelEnergie, sera également l'occasion de présenter au public le projet Emil'Hy, le bilan et les enseignements de la concertation et de répondre aux questions qui n'ont pas encore pu obtenir de réponse.

Liste des annexes

- Annexe 1 - Lettre de mission de la garante
- Annexe 2 - Tableaux des demandes formulées par les garants et réponses du Maître d'Ouvrage
- Annexe 3 - Liste des principales retombées médiatiques
- Annexe 4 - Synthèse de l'avis de la MRAe sur le projet Emil'Hy daté du 26 juin 2025



Le président

Paris, le 24 juillet 2024

Madame,

Lors de sa séance plénière du 24 juillet 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné garante du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet Emil'Hy de production d'hydrogène bas carbone et renouvelable à Saint-Avoid. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 27 février 2024 au 21 avril 2024. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 20 mai 2024. Début juillet 2024, les responsables de projet ont publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 24 juillet 2024. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis des porteurs de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Enjeux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la durée d'élaboration du projet. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 - Recommandations pour la concertation continue sur le projet Emil'Hy de production d'hydrogène bas carbone et renouvelable à Saint-Avoid

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 24 juillet 2024 recommande que :

- la rédaction du journal de bord recommandé par la garante et le garant se fasse à minima à un rythme bimestriel d'ici la mise en exploitation de l'usine ;
- le site internet de la concertation reste ouvert durant la concertation continue, pour poursuivre les échanges avec le public ;
- le bilan et les enseignements de la concertation soient présentés dans le cadre de la réunion publique d'ouverture de l'enquête publique associée à l'autorisation environnementale du projet.

L'avis recommande aussi que les maîtres d'ouvrage apportent des précisions par rapport à certains sujets (la décomposition des montants de l'investissement financier, l'asservissement de la production d'hydrogène à la disponibilité de la ressource en eau et en électricité, ainsi que la précision sur la disparition totale de l'utilisation du charbon) , et que ces sujets fassent l'objet d'échanges dans le cadre de la concertation continue.

Votre rôle sera de veiller à ce que les responsables du projet donnent des suites à ces attentes de la CNDP, ainsi qu'aux engagements pris lors de la concertation préalable.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous demanderez aux responsables du projet d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

3 - Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue ;
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue ;
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



Signature numérique de
Marc PAPINUTTI
marc.papinutti
Date : 2024.07.25 20:56:52
+02'00'

Marc PAPINUTTI

Madame Valérie TROMMETTER

Garante de la concertation continue portant sur le projet Emil'Hy de production d'hydrogène bas carbone et renouvelable à Saint-Avold

Annexe 2 – Tableaux des demandes formulées par les garants et réponses du Maître d’Ouvrage

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n’ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/des maître(s) d’ouvrage ou de l’entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
1	Détailler et expliciter par typologie de postes de coûts, le montant de l’investissement financier du projet, étant donné qu’il est supérieur à celui de plusieurs autres projets nationaux, notamment en comparaison à la tonne d’hydrogène produit	Comme tout projet industriel, les coûts communiqués permettent de donner au public des ordres de grandeur des montants d’investissement. Ces ordres de grandeur sont précisés et mis à jour lors de la décision finale d’investissement. A titre d’exemple, un projet d’une capacité de production de 200 MW en cours de construction a fait l’objet d’une communication sur un montant d’investissement final de plus de 400 millions d’euros. Comme GazelEnergie l’a expliqué lors de la concertation publique, au-delà de la compétitivité de l’hydrogène, l’enjeu est d’assurer la sécurité de l’usine, des riverains et de l’environnement. Des moyens seront déployés dans ce but.	A la date de la décision d’investissement, actuellement prévue courant 2025.	Communiqué officiel de GazelEnergie.
2	Clarifier le fait que la production d’hydrogène sera asservie à la disponibilité en électricité sur le réseau	Comme GazelEnergie l’a expliqué tout au long de la concertation préalable, l’électricité est la matière première essentielle à toute production d’hydrogène par électrolyse de l’eau. L’électricité est un élément au cœur de la production d’hydrogène. Le projet Emil’Hy est sécurisé, d’une part pour l’alimentation physique en électricité via le réseau de transport géré par RTE, d’autre part concernant son alimentation en électricité renouvelable via des contrats d’approvisionnement spécifiques.	Sans objet	Sans objet
3	Clarifier le fait que la production d’hydrogène sera asservie à la disponibilité de la ressource en eau	Comme GazelEnergie l’a expliqué lors des temps d’échanges de la concertation préalable, l’eau est l’une des matières premières essentielles pour toute production d’hydrogène par électrolyse de l’eau. La disponibilité de la ressource en eau pour les besoins du projet Emil’Hy a été confirmée par la Société des Eaux de l’Est lors de la concertation, notamment dans le cadre de l’atelier thématique du 26 mars 2024. GazelEnergie, en tant que client historique et membre de la structure actionnariale et de la gouvernance de la Société des Eaux de l’Est (SEE), s’est assurée de la disponibilité de la ressource en eau dès le lancement du projet. La ressource en eau est jugée suffisante pour permettre la seconde phase du projet Emil’Hy et éventuellement après 2030 pour un autre projet de production d’hydrogène, compte tenu de la tendance à la baisse des consommations en eau. La consommation en eau de la phase 1 du projet Emil’Hy représenterait moins de 5% de ce que représente actuellement la consommation en eau de la plateforme Chemesis, soit 400 000 m ³ d’eau par an.	Sans objet	Sans objet

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
4	Confirmer votre engagement de rejoindre l'initiative AMPHY et de collaborer activement dans les dispositifs de formation des acteurs d'une filière hydrogène (mise à disposition d'experts, accueil d'étudiants en alternance...)	Comme cela est évoqué dans l'engagement # 4, GazelEnergie est en relation étroite avec les porteurs de projets de l'initiative AMPHY et a apporté son soutien. Dans le cadre de la formation de ses employés, des futurs recrutements et des certifications nécessaires pour opérer Emil'Hy, GazelEnergie sera attentive aux propositions d'AMPHY en la matière et se tient disposée à envisager de futures collaborations.	2025	Partenariats et échanges réguliers avec l'Université de Lorraine et le Pôle de Plasturgie de l'Est.
5	Confirmer auprès de la Société des Eaux de l'Est (SEE) que la ressource en eau sera suffisante dans le cas où les 2 projets de production d'hydrogène (EMIL'HY et CarlHYng) se concrétisaient	Comme évoqué lors de la concertation, jusqu'à horizon 2030, GazelEnergie considère que deux projets de production d'hydrogène de taille industrielle sur le territoire de la Moselle-Est ne peuvent pas se concrétiser concomitamment, du fait de la demande d'hydrogène limitée jusqu'à cet horizon. GazelEnergie s'est assurée de la disponibilité en eau pour le projet Emil'Hy. Il conviendra à des futurs porteurs de projets potentiels qui souhaiteraient s'installer après 2030 dans le cas où la demande en hydrogène venait à augmenter, de s'assurer de la disponibilité de la ressource.	Sans objet	Sans objet
6	Confirmer auprès de RTE qu'il n'y a pas de nécessité de mettre en coupure la ligne Vigy-Marlenheim sur le poste de Saint-Avold en cas de développement des deux projets EMIL'HY et CarlHYng	Comme indiqué lors de l'atelier thématique du 24 mars 2024, RTE sera en mesure d'alimenter tous les acteurs actuels et futurs de la plateforme car en tant que gestionnaire du réseau d'électricité il s'adapte à la demande. Le poste est actuellement en capacité d'alimenter tous les industriels identifiés sur la plateforme mais un travail d'anticipation est également mené pour prévoir un renforcement local du réseau à horizon 2030 en raison du développement industriel de la région. L'entrée en coupure de la ligne 400kv Vigy-Marlenheim est indépendante du projet Emil'Hy ou de tout autre projet de production d'hydrogène.	Sans objet	Sans objet
7	Clarifier si la conversion de la centrale à charbon (tranche 600 MW) en centrale à biomasse s'accompagnera de la disparition totale de l'utilisation du charbon	Comme évoqué lors de la réunion thématique de concertation sur la transition énergétique du site Emile Huchet, GazelEnergie travaille activement à la conversion de la tranche 6 de la centrale. GazelEnergie a mené plusieurs tests en 2023 dont certaines conclusions ont été communiquées lors de la réunion thématique en question.	Sans objet	Sans objet

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
8	Clarifier le fait que la centrale biomasse et que l'usine de production d'hydrogène pourront fonctionner simultanément	L'avenir de la tranche Emile Huchet 6 est en cours de discussion. La conversion de la centrale à la biomasse permettrait de décarboner sa production d'électricité. La tranche 6 fonctionne en "hyperpointe" ce qui signifie qu'elle est appelée par le réseau lors des périodes de tensions. Dans ces périodes de tensions, les électrolyseurs, qui sont des consommateurs d'électricité, n'ont pas vocation à fonctionner.	Sans objet	Sans objet
9	Porter auprès de l'association Chemesis la suggestion de création d'une cellule employant des experts dont la mission serait d'optimiser les flux d'énergies et les flux thermiques entre l'ensemble des industriels présents sur la plateforme	Comme évoqué dans le cadre de l'engagement # 2, les industriels de la plateforme de Chemesis ont répondu conjointement à l'appel à projet ZIBAC (Zone industrielle à bas carbone), opérée par l'Ademe. En tant que lauréat, GazelEnergie sera attentive à ce que les cabinets techniques d'experts en charge des études aient des compétences spécifiques sur les sujets thermiques.	Dès le lancement de l'initiative ZiBAC.	Dans le cadre des outils mis en place par l'initiative ZiBAC.
10	Porter auprès de l'association Chemesis et de la CASAS la demande de réflexion d'une démarche éco-responsable en termes de mobilité (par exemple, covoiturage ou mise en place de navettes) et de création d'infrastructures inter-entreprises (par exemple, crèche d'entreprise)	Dans un contexte de fort développement industriel et de création d'emplois, l'attractivité du territoire est un paramètre clef pour recruter et attirer les nouveaux talents pour GazelEnergie et les autres industriels de la plateforme. GazelEnergie est favorable aux initiatives de démarches éco-responsables et à la création d'infrastructure inter-entreprises qui pourraient améliorer le cadre de vie et l'organisation de la vie privée/professionnelle. GazelEnergie s'engage à transmettre cette suggestion à la CASAS et à l'association Chemesis.	Courant 2024, suite à la parution du présent bilan de concertation.	Concernant CHEMESIS, inscription de ce point à l'ordre du jour du comité de direction dont GazelEnergie fait partie. Concernant la CASAS, ce point sera évoqué directement lors des prochains échanges avec les représentants de la Communauté d'Agglomération.

N°	Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s	Réponse du/des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
1	Poursuite des échanges avec le public via le site internet sur l'avancement du projet EMIL'HY	Les éléments propres à la concertation resteront disponibles sur le site internet de la concertation. Des outils de communications adaptés dans les phases dans lesquelles Emil'Hy va rentrer seront mis en place (page dédiée sur le site de GazelEnergie ou site internet dédié).	/	/
2	Rédaction bimestrielle d'un journal de bord du projet	Actualités qui seront publiés via les supports de communication actuels de GazelEnergie : LinkedIn (chiffre), LinkedIn Emile Huchet site internet de Gazel, Newsletter Chemosis.	/	/
3	Diffusion des études (impacts, dangers...) dès leur réalisation	Les dossiers de demande d'autorisation seront prochainement déposés auprès des autorités compétentes (DREAL, sous-préfecture...). Les études seront disponibles au stade de l'enquête publique conformément à la réglementation applicable (article R.123-8 du code de l'environnement).	Au stade de l'enquête publique	/
4	Organisation d'une réunion publique avant l'enquête publique	GazelEnergie se conformera à l'avis du commissaire enquêteur sur la pertinence de tenir une réunion publique en amont de l'enquête publique.	/	/
5	Information régulière en phase chantier si les porteurs de projet décident de poursuivre leur projet à l'issue de cette concertation	Information régulière en phase chantier si les porteurs de projet décident de poursuivre leur projet à l'issue de cette concertation	Pendant les travaux	/

Le 18 juillet 2024

- **Moselle TV - Le projet de l'unité hydrogène Emil'Hy avance !**
<https://moselle.tv/le-projet-de-lunite-hydrogene-emilhy-avance/>
- **News tank energies (Article #332815) - Projet Emil'hy : « On espère être fixés fin 2024 » (Romain Deshayes, GazelEnergie)**
<https://energies.newstank.fr/article/view/332815/projet-emil-hy-espere-etre-fixes-fin-2024-romain-deshayes-gazelenergie.html>
- **GreenUnivers - Hydrogène : Verso et GazelEnergie en concurrence en Moselle**
<https://www.greenunivers.com/2024/07/hydrogene-verso-et-gazelenergie-en-concurrence-en-moselle-362157/>

Le 19 juillet 2024

- **Radio Mélodie - Saint-Avold : Plusieurs projets pour la reconversion verte de la centrale Emile Huchet - Radio Mélodie (radiomelodie.com)**
<https://www.radiomelodie.com/a/19954-plusieurs-projets-pour-la-reconversion-verte-de-la-centrale-emile-huchet>
- **La Semaine – Énergie : quel avenir pour la centrale à charbon Émile Huchet de Saint-Avold ?**
<https://www.lasemaine.fr/societe/energie-quel-avenir-pour-la-centrale-a-charbon-emile-huchet-de-saint-avold/>

Le 15 novembre 2024

- **Le Républicain Lorrain : La concertation continue du projet Emil'Hy est lancée !**
Encart presse publié dans les 4 éditions de Moselle est du Républicain Lorrain

La concertation continue du projet Emil'Hy est lancée !

Une démarche participative pour construire ensemble l'avenir de la centrale Emile Huchet

Une concertation continue pour poursuivre le dialogue
De février à avril 2024, GazelEnergie et GRTGaz ont mené la concertation préalable pour le projet Emil'Hy et son raccordement au réseau hydrogène MosaHyc, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public.



À l'été, les bilans des garants et des porteurs de projet ont été publiés, offrant un retour détaillé sur cette phase de concertation. Le projet avance désormais et une nouvelle phase de dialogue débute avec le territoire et ses habitants.

Pour veiller aux bonnes conditions d'information et de dialogue, Madame Valérie TROMMETTER, qui a déjà assuré le rôle de garante lors de la phase initiale, a été nommée garante de la concertation continue par la CNDP

Première lettre d'information : un lien direct avec le public

Pour vous tenir informés des évolutions du projet et des prochaines étapes de la concertation, nous publions la première lettre d'information. Ce document fait le point sur nos engagements, présente les modalités de participation à la concertation continue et les actualités du site Emile Huchet. Vous pouvez la consulter dès à présent sur notre site internet à l'adresse suivante : concertation-emilhy.fr

Participez dès maintenant !

Vous pouvez nous poser vos questions via le formulaire de contribution dédié, accessible depuis la page internet de la concertation du projet Emil'Hy.



Le 2 septembre 2025

- **La Semaine : Moselle. Centrale Émile-Huchet : dernier hiver avant la conversion au gaz**
<https://www.lasemaine.fr/economie/industrie/moselle-centrale-emile-huchet-dernier-hiver-avant-la-conversion-au-gaz/>
- **GreenUnivers : Saint-Avoid espère un dernier hiver au charbon**
<https://www.greenunivers.com/2025/09/saint-avoid-espere-un-dernier-hiver-au-charbon-400402/>
- **Les Echos : GazelEnergie dévoile les nouveaux projets de sa centrale de Saint-Avoid en Moselle**

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/gazelenergie-devoile-les-nouveaux-projets-de-sa-centrale-de-saint-avold-en-moselle-2184001>

- **News Tank Energies : Saint-Avoid : "Des discussions en vue d'implanter des data centers" (Frédéric Faroche, GazelEnergie)**

<https://energies.newstank.fr/article/view/409781/saint-avoid-discussions-vue-implanter-data-centers-frederic-faroche.html?t=a&d=96%2C97&c=1&a=2382203&p=183121>

Le 3 septembre 2025

- **Europ'Energie : GazelEnergie : un centre de données sur le site en conversion de la centrale de Saint-Avoid**

- **Radio Mélodie : Un nouvel hiver au charbon pour la centrale Emile Huchet de Saint-Avoid**

<https://www.radiomelodie.com/a/21660-un-nouvel-hiver-au-charbon-pour-la-centrale-emile-huchet-de-saint-avoid>

Le 4 septembre 2025

- **Le Républicain Lorrain : Conversion au gaz, data center, hydrogène : pluie de projets à la centrale à charbon**

Le 25 septembre 2025

- **Le Républicain Lorrain : Centrale Huchet : de la fin du charbon à une éco-plateforme**

L'avis complet est disponible sur : [Avis rendus sur projets de la MRAe Grand Est en 2025 | Missions régionales d'autorité environnementale \(MRAe\)](#).

« La société GazelEnergie projette la création et l'exploitation d'une usine de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone sur les communes de Saint-Avold et Diesen (57), au sein de l'emprise de la centrale thermique Emile Huchet en cours de reconversion.

L'Autorité environnementale (Ae) signale qu'elle a déjà rendu plusieurs avis sur des opérations incluses dans le projet de reconversion de la centrale Emile Huchet et qu'elle avait signalé dans ces avis que les pétitionnaires (dont GazelEnergie) méconnaissaient la notion de projet et avaient élaboré une étude d'impact restreinte à chaque opération, alors que la réglementation prévoit que l'étude d'impact soit élaborée pour le projet global, dès la première opération et si besoin, actualisée pour les tranches suivantes d'un projet.

L'Ae recommande une nouvelle fois au pétitionnaire, en lien avec les pétitionnaires des autres opérations du projet de reconversion de la centrale Emile Huchet de fournir une étude d'impact globale pour l'ensemble des opérations.

Constatant que le pétitionnaire persiste à méconnaître la notion de périmètre de projet telle que définie à l'article L.122-1 du code de l'environnement, malgré les recommandations successives formulées dans ses précédents avis, l'Ae recommande au préfet de ne pas poursuivre l'instruction de la demande tant que le pétitionnaire GazelEnergie, en lien avec les éventuels autres porteurs de projet, n'aura pas élaboré et présenté une étude d'impact globale.

L'Ae relève que l'analyse des incidences sur l'environnement de l'opération EmilHy présente des insuffisances en matière de :

- gestion des eaux usées industrielles ;
- prise en considération du climat et des émissions de gaz à effet de serre.

L'Ae regrette par ailleurs :

- l'absence de valorisation de la coproduction d'oxygène par le procédé d'électrolyse, alors que des utilisations industrielles potentielles de l'oxygène existent à proximité ;
- la mise sous confidentialité de la totalité de l'étude de dangers, ce qui ne permet pas une information précise du public sur ces questions, notamment les risques pour les riverains et les mesures de prévention correspondantes.

Dans la perspective d'élaboration d'une étude d'impact globale, l'Autorité environnementale recommande principalement au pétitionnaire de :

- ne pas mettre en service ses installations de production d'hydrogène tant que la station d'épuration ne sera pas fonctionnelle ;
- définir en lien avec l'exploitant de la station d'épuration collective, les conditions d'acceptation et de surveillance de ses effluents industriels,
- reprendre son estimation des émissions de gaz à effet de serre pour ses activités, notamment pour la production de l'hydrogène, en complément de l'approche présentée pour ses clients,
- présenter des solutions de valorisation de l'oxygène coproduit dans le procédé d'électrolyse ;
- fournir en vue de l'enquête publique, une étude des dangers dont la protection des informations est limitée aux seules informations réglementairement non communicables.

Les autres recommandations de l'Ae figurent dans l'avis détaillé ci-après ».

